



N°18 - Mars 2022

L'écho de Lagarde



Gardoulennes, Gardoulens,

Cette nouvelle édition de l'écho de Lagarde me permet de faire le constat avec vous que dans notre monde actuel la seule constante reste l'instabilité... en effet, que ce soit le résultat de la folie d'un seul homme de pouvoir, d'une pandémie, du changement climatique dont nous commençons à percevoir les effets même dans nos pays tempérés, nous pouvons légitimement craindre qu'à tout moment ce qui compose notre quotidien, nos sociétés peut être profondément bouleversé voire remis en question...

Alors que reste-t-il face à tous ces événements qui nous dépassent ?

La goutte d'eau emportée par des millions de colibris pour éteindre un incendie comme le mettait en avant Pierre Rabhi ?

Il semblerait bien que oui, ce serait a minima une vraie réponse, même si celle-ci paraît être bien futile ou même dérisoire. Les Ukrainiens qui se battent face à une armée démesurée le prouvent depuis le début de ce conflit à nos portes qui nous échappe. De notre côté, nous pouvons aussi participer à cet élan de solidarité qui vient de toute part soit en vous faisant connaître en mairie si vous pouvez mettre à disposition un hébergement, soit en faisant des dons en nature directement à la mairie de Camaret ou de Sainte Cécile les Vignes qui les collecteront pour les acheminer, soit en faisant des dons en numéraire à différentes ONG qui apportent leur soutien à ces populations si brutalement touchées, ou bien sûr comme bon vous semblera...

Il n'y a évidemment aucune injonction dans mon propos ; à chacun de juger et d'agir en conscience en tant que le « colibri » qu'il souhaite être.

Pendant ce temps-là, et fort heureusement, la vie continue et en ce qui concerne notre village. Votre conseil municipal travaille d'arrache-pied sur les projets de rénovation de l'école, de la meilleure formule à retenir pour faire aboutir celui de la résidence Saint Antoine mais aussi sur celui de la révision de notre carte communale qui permettrait l'édification d'un nouveau quartier sous Lagarde malgré tous les attermoissements administratifs...

Je vous souhaite à tous une excellente lecture !!

Fabrice Leaune

Des nouvelles de notre école

Après une année difficile, contrariée par l'épidémie de Covid, la rentrée de septembre s'est faite sous un protocole sanitaire strict (masques, distances, gestes barrière).

Deux nouvelles enseignantes sont arrivées : Alexandra Avenas, venue de Violès, a pris la direction de l'école et la classe des maternelles -CP (21 élèves), Laura Tourniaire quant à elle a pris la succession de Thomas Dominguez, affecté à Bollène, auprès des grands (17 élèves).

Au moment où nous écrivons, leur installation est achevée et elles ont toutes les deux trouvé leurs marques et leur rythme. Avec le soutien toujours actif de la municipalité, elles ont pu envisager de nouveaux projets (plantations, mangeoires pour oiseaux, semaine du goût, collecte de piles, carnaval, atelier Naturoptère, sortie à Sérignan ou à la grotte Chauvet notamment). La mairie de son côté aide ces projets, assure les petits travaux, et répond aux demandes de subventions ou de plus gros travaux.

Le fonctionnement de la cantine et de la garderie reste inchangé, adapté au protocole sanitaire en vigueur. Françoise Durand assure la cantine, Carmela et Vanessa, nos deux ATSEM, l'encadrement auprès des enseignantes.

A ce jour, début 2022, la menace épidémique est toujours présente malheureusement, et nous sommes toujours en grande vigilance, avec des protocoles évoluant au rythme de la pandémie. Souhaitons que nous en verrons bientôt la fin, et que les jours meilleurs reviendront avec le printemps.



Un projet ambitieux de réhabilitation de l'école.

Saisissant l'opportunité d'un plan régional récent (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), la municipalité envisage de réhabiliter le bâtiment scolaire, en même temps que progresse le projet de place de la mairie et de Résidence Saint Antoine.

Sur un budget de 500 000 € HT, la région subventionne à hauteur de 30%, l'état via la DETR prend en charge 100 000 €, la CCAOP et la commune se partagent le reste.

Pour finaliser le projet, le dossier devait être déposé en janvier, ce qui a été fait. Le dossier ayant été accepté, il convient désormais de le préciser puis de lancer les appels d'offre indispensables. L'architecte a été contacté, il devrait proposer un projet précis que la municipalité présentera aux gardoulens à l'occasion d'une réunion publique au cours du premier semestre si possible. Tout cela après concertation avec les usagers de l'école bien évidemment.

Voilà une belle ambition nouvelle pour le village, que chacun aura à cœur de faire aboutir.



Lire et faire Lire à Lagarde Paréol

Depuis une dizaine d'années, adhérente de l'association Lire et faire lire, je suis lectrice bénévole à l'école primaire de Lagarde Paréol. «Lire et faire lire» est un programme national périscolaire d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Je remercie les différentes équipes d'enseignants qui ont accepté d'accueillir les membres de l'association.

A voix haute je lis et raconte histoires et textes aux enfants, de la maternelle au CM2. En accord avec les enseignants, cette activité se déroule chaque lundi après-midi. Elle est axée pour les enfants sur le plaisir de lire et de la découverte d'autres cultures au travers des albums de littérature de jeunesse.

Ce n'est que de la lecture plaisir, sans but pédagogique, ce rôle étant réservé aux enseignants. Je partage depuis 3 à 4 ans cette démarche plaisir avec Régine Rostaldo, gardoulène elle aussi. A chaque séance, pour nous deux, c'est une découverte de voir les enfants écouter et faire travailler leur imaginaire.

Je me tiens à votre disposition pour toute info complémentaire et / ou conseil pour le choix de livres pour vos enfants.

Patricia Le Gentil.

Patrimoine

La collecte pour la restauration du tableau « Le Rosaire » et de « La statue de la vierge » inscrites à la fondation du patrimoine est terminée.

La souscription a permis donc de collecter 6464€.

Merci à tous les donateurs qui ont soutenu ce projet.

(<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/statue-de-la-vierge-et-tableau-le-rosaire-a-lagarde-pareol>).



Géographie et Démographie

A l'intention des nouveaux habitants de Lagarde-Paréol (mais aussi des plus anciens), voici un petit aperçu de la géographie et de la démographie de notre commune. Lagarde-Paréol appartient au Comtat Venaissin. Son territoire s'étend sur 929 ha., sur la partie orientale du Massif d'Uchaux et à l'Est , sur les plaines et marais (« les Paluds») du vallon du Béal et de la Ruade, affluents de l'Aygues. Son altitude moyenne est de 169m (de 84 m à 253 m)

La vigne occupe 1/3 du sol soit environ 400 hectares, essentiellement sur les pentes des quartiers Sud et des quartiers Nord des Grès et de Ribagnan. En 1937, une partie du vignoble a obtenu l'appellation Côtes du Rhône Villages . Un décret du 25 Août 2005 a ajouté à l'AOC l'appellation « Massif d' Uchaux» qui s'étend pour Lagarde sur les secteurs encadrant les ravins de Volonge et des Combes Lavandières (et aussi sur les communes de Piolenc, Uchaux et Mondragon). Ce vin rouge ne comporte qu'un seul cépage principal: le Grenache Noir, et 2 cépages secondaires : Syrah N et Mourvèdre.

Le Château Fontsalette, appartenant au Château Rayas de Châteauneuf du Pape produit un vin blanc prestigieux considéré à l'égal de son cousin châteauneuvois.

Comme chacun peut le constater en se promenant sur les beaux chemins de Lagarde, nous sommes pratiquement en monoculture (mis à part quelques champs de blé ou de lavandes et quelques oliveraies). Or autrefois, comme l'a révélé le débroussaillage effectué le long des routes qui a fait réapparaître de nombreux murets et restanques, le territoire était bien davantage exploité, par des troupeaux de moutons (comme le suggèrent la «traverse des draïlles», chemin de transhumance, autour de l'oppidum, d'anciennes maisons qui étaient des bergeries autrefois, ou des cultures de légumes à proximité du Béal et de la Ruade.

Les bois, qui occupent 362 ha, sont composés de chênes verts et blancs, pins d'Alep et pins parasol, d'arbousiers ; on trouve aussi des bruyères et des landes. Les zones des Tartarus et des Combalets (Sud - Ouest) sont classées « zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique»...Il se dit qu'on trouve aussi dans ces bois bien des champignons et notamment des oranges.. mais chut !...

La Ruade et le Béal, ces 2 cours d'eau sont si discrets qu'on les connaît fort peu. La Ruade est un ruisseau naturel qui prend sa source à Saint Martin (commune de Lagarde) et s'écoule sur 6 km vers le S.O. avant de rejoindre l' Aygues en rive droite en aval de Sérignan du Comtat (en alimentant un étang de pêche en amont immédiat de sa confluence avec l'Aygues). Le Béal qui s'écoule parallèlement à la Ruade est un canal (comme son nom l'indique) destiné à l'irrigation. Il est alimenté par une vanne de prélèvement sur l'Aygues en amont de Sainte-Cécile, par des alimentations naturelles venant des combes de Volonge et Lavandières, de captages de la nappe phréatique, là où elle affleure. Le Béal rejoint l'Aygues à Sérignan. Les bassins des 2 cours d'eau sont interconnectés : tout débordement du Béal rejoint le lit de la Ruade.

Le climat, typiquement méditerranéen, se caractérise par des températures annuelles moyennes de 13°, une moyenne d'été de 23° et une moyenne hivernale de 5°.

Record de froid: - 14°5 en 1956, - 13°4 en 1985.
Record de chaleur : 42° 6 en 2003 et en 2019.

Sans oublier, bien sûr, ce cher mistral à qui nous devons une bonne partie de nos 2 600 h. annuelles d'ensoleillement (moyenne en France : 1 900h). La moyenne des précipitations annuelles est de 721 mm, mais elles sont très irrégulières: les pluies tombent au printemps et surtout en automne. Ces pluies orageuses d'automne peuvent provoquer des crues brutales et être à l'origine de dégâts importants.

C'est ce qui s'est passé en Septembre 2002 , d'où la création du bassin de rétention des Bondes, bassin écrêteur de crues positionné en barrage sur le Béal et la Ruade dans la partie centrale de leur bassin versant, qui assure une protection vingtennale.

Pour terminer, nous allons aborder un autre point qui intéresse généralement beaucoup les habitants d'une commune, c'est sa population.

En 1790 la paroisse de Lagarde comptait 53 « habitants » (chefs de famille) soit une population de 255 « âmes » (chiffres de la « Confrérie du Rosaire»). Passons à des chiffres plus sûrs et plus précis : ceux des recensements. Celui de 1936 donne une population de 116 habitants (une baisse importante que l'on peut attribuer aux conséquences de la 1^o guerre mondiale et à l'exode rural) ; par la suite la population remonte lentement : 130 en 1968, 255 en 1982, 297 en 1999; légère diminution en 2006 avec 274 habitants, mais net redressement au dernier recensement : 328 habitants en 2018. La densité moyenne est passée de 14 h/km² en 1968 à 35,3 h. /km² en 2018.

Le nombre de maisons construites qui était entre 6 et 16 de 1945 à 1970 a été de 52 entre 1971 et 1990, de 23 entre 91 et 2005 et de 19 entre 2006 et 2015.

Donc Lagarde-Paréol est un petit village qui continue à vivre et même à se développer, qui a réussi à conserver envers et contre tout son école avec ses 2 classes, point essentiel pour sa vitalité... et pour confirmer cet optimisme nous avons pu lire dans le dernier bulletin de la Communauté de communes Aygues-Ouvèze que notre école allait bénéficier d'un important investissement pour sa rénovation complète !!(voir article dans ce même numéro).

(Les indications sur le Béal et la Ruade sont extraites de l'étude effectuée par Géoplus en Octobre 2007

- sur certaines données climatiques : météo.men.com
- sur l'appellation Massif d'Uchaux: vin- vigne .com)

Bus itinérant France Services

Depuis le mois de janvier notre commune ainsi que celles de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence bénéficie du passage du bus France services tous les lundis de 14h00 à 15h30

A son bord Emilie et Clarisse accueillent, renseignent et accompagnent si besoin les personnes pour remplir diverses formalités administratives.

Leurs sourires et leur compétence sont une aide très précieuse et nous les en remercions.

Vaccinobus

DISPOSITIF DE VACCINATION ITINERANT POUR LES PETITES COMMUNES RURALES DE LA REGION

Le 7 avril et le 5 mai 2021, notre commune a bénéficié de la campagne de vaccination mobile mise en place par la région PACA en partenariat avec l'ARS, la FNTV (transport/vaccinobus) et avec l'aide des secouristes de la croix blanche des Bouches du Rhône pour la logistique.

Ce sont ainsi 28 personnes de 70 ans et plus, ou les personnes de 65 à 69 ans ayant certaines pathologies qui ont pu bénéficier de ce service.

Enfin le 12 janvier 2022 ce sont à nouveau 28 personnes qui ont pu recevoir une dose de vaccin grâce à l'équipe mobile de la croix blanche que nous remercions infiniment.



Autorisation d'urbanisme en ligne

Dématérialisation de l'application du droit des sols : une exigence de modernisation et de simplification traduite dans la loi ELAN

Une grande majorité des services publics aux usagers est accessible en ligne. C'est au tour des demandes d'autorisation d'urbanisme de franchir le cap...

Le Code des relations entre le public et l'administration prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 tout usager devra pouvoir, s'il le souhaite, sans frais, déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, auprès du Guichet Unique, c'est-à-dire la commune.

Les dépôts dématérialisés des dossiers d'urbanisme ne pourront se faire que sur le téléservice disponible à partir du 1^{er} janvier 2022 sur le site internet de la commune. Aucune transmission par un autre biais numérique (mail, réseaux sociaux, MMS, etc...) ne sera recevable.

Ce téléservice est équipé d'une assistance en ligne qui guidera le pétitionnaire tout au long de la procédure afin de l'aider à choisir le type de dossier à compléter et les pièces justificatives à fournir.

Le demandeur pourra toujours déposer sa demande au format papier au service urbanisme de sa commune.

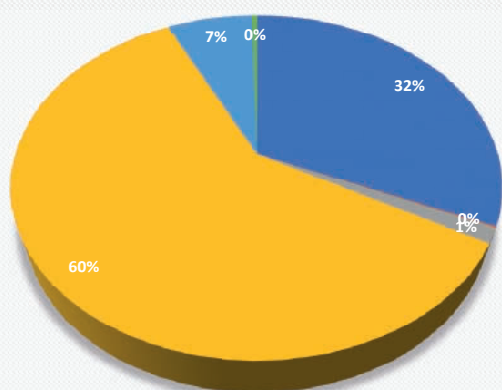
Les avantages de cette dématérialisation pour les demandeurs sont :

- une simplification des démarches administratives (service accessible 24h/24 et 7j/7) ;
- un gain de temps : il ne sera plus nécessaire de se rendre en mairie pour déposer sa demande et, le cas échéant, la compléter, et le délai de transmission de la demande sera réduit ;
- plus de souplesse : l'usager pourra bénéficier d'une assistance en ligne pour effectuer sa demande de permis, évitant ainsi les erreurs et les incomplétudes ;
- plus de transparence : l'usager pourra connaître l'état de son dossier en ligne (avancement de l'instruction, demande d'avis, etc.) ;
- plus de fluidité dans les échanges avec l'administration ;
- des économies sur la reprographie et l'affranchissement de plusieurs exemplaires de leur dossier ;
- la consultation en ligne de l'avancement des dossiers.

Le budget communal 2021

FUNCTIONNEMENT COMMUNAL 2021

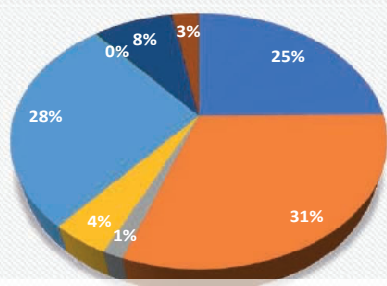
RECETTES FONCTIONNEMENT 2021



CHAPITRE	RECETTES FONCTIONNEMENT 2021	
2	Excédent reporté	171 740
13	Atténuation de charges	500
70	Recette régie cantine	7 500
73	Impôts et taxes	324 195
74	Dotations et participations	36 730
75	Recette régie salle des fêtes	2 000
	TOTAL	542 665

■ Excédent reporté ■ Atténuation de charges ■ Recette régie cantine
■ Impôts et taxes ■ Dotations et participations ■ Recette régie salle des fêtes

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2021



CHAPITRE	DEPENSES FONCTIONNEMENT 2021	
11	Charges à caractère général	134 561
12	Charges du personnel	166 500
	Fonds de Péréquation des Ressources	
14	Intercommunales et communales (FPIC)	8 000
22	Dépenses imprévues	23 000
23	Virement à la section d'Investissement	150 000
42	Amortissement	500
65	Autres charges gestion courantes	45 104
66	Intérêts des emprunts	15 000
	TOTAL	542 665

■ Charges à caractère général ■ Charges du personnel ■ Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC)
■ Dépenses imprévues ■ Virement à la section d'Investissement ■ Amortissement
■ Autres charges gestion courantes ■ Intérêts des emprunts

TAUX IMPOSITION COMMUNAL 2020

En application de l'article 16 de la loi des finances, les parts communales et départementales de la Taxe Foncière sur les Propriété Bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales

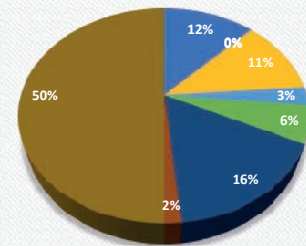
Pour rappel, la part communale relative à la taxe sur le foncier bâti était de 17,95% et avec la nouvelle affectation de la part départementale de 15,13% cela conduit à un taux global de 33,08%.

TAXE sur le foncier Bâti	33,08%
TAXE Foncière sur le non-Bâti	62,60%

INVESTISSEMENT COMMUNAL 2021

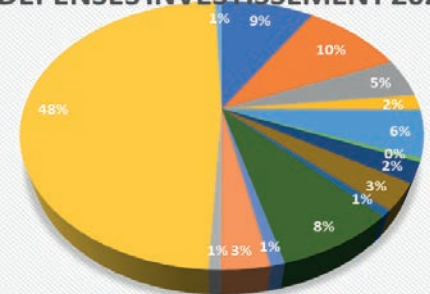
CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT 2021	
21	Virement de la section de fonctionnement	150 000
40	Amortissement	500
10	Taxe d'Aménagement	3000
1	Excédent d'investissement	140 255
13	subvention du département "Contractualisation"	35 000
13	DETR (Dotation des Equipement des Territoires Ruraux)	69 755
	subventions CRET	200 000
	FCTVA 2018	20 128
	TOTAL	618 638

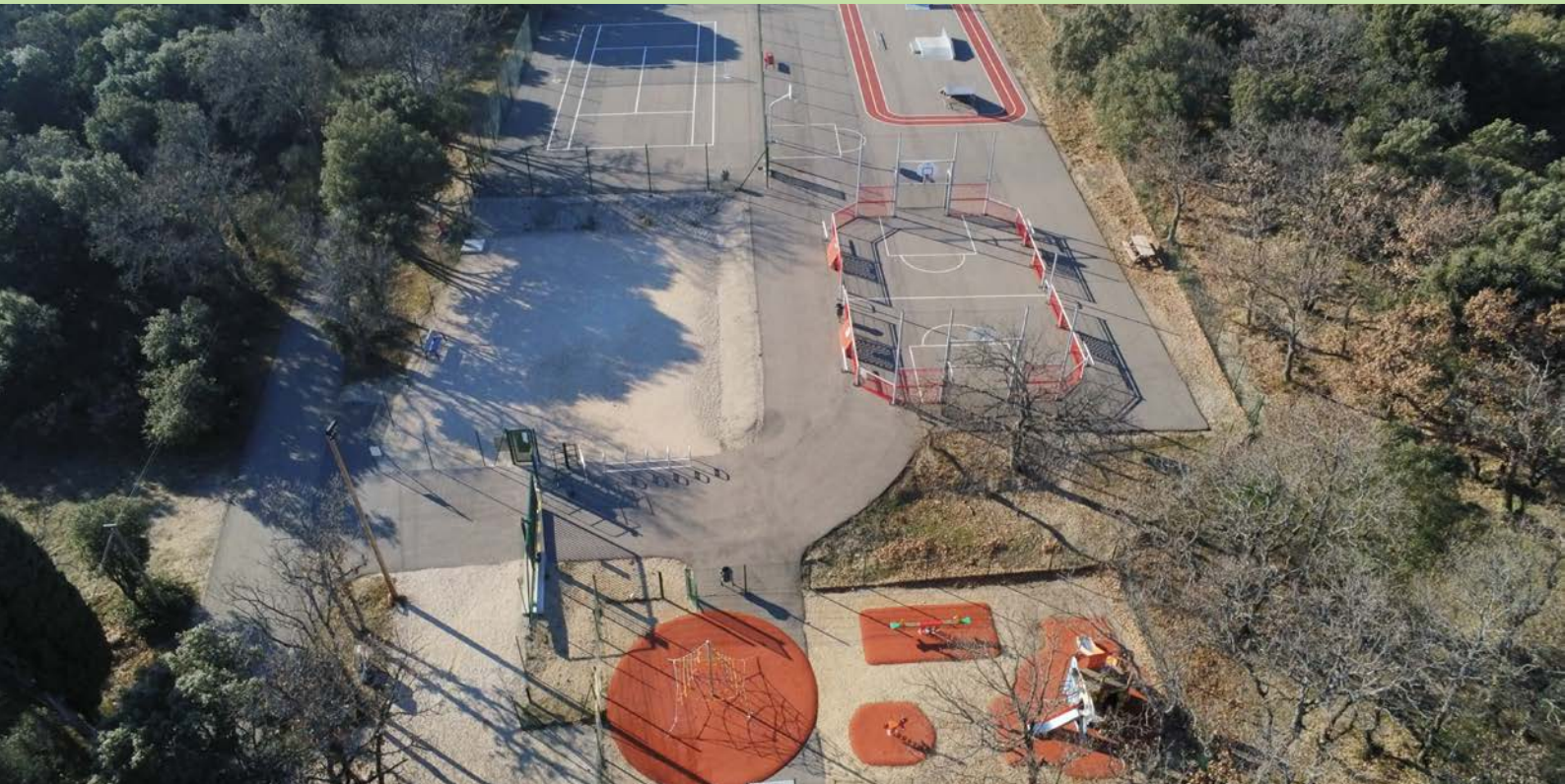
RECETTES INVESTISSEMENT 2021



CHAPITRE	DEPENSES INVESTISSEMENT 2021	
1641	Emprunts	55 108
21	CONVENTION CD RD65	60 000
	FOURGON	28641
	Vidéosurveillance	11470
	sol jeux enfants	35000
	défibrillateur	3000
	éclairage	15000
	DIVERS	
	DETAILS	
21	chauffage Eglise	20 000
	electricité mairie	5 000
	FONCIER	50 419
	TRACAGE terrain école + Voie Transversale	6 000
	Aménagement paysager RD65 Rond point + cimetière	20 000
	décoration Noël	5 000
	Rénovation Ecole	300 000
	PHOTOCOPIEUR Ecole/Mairie	4 000
	TOTAL	618 638

DEPENSES INVESTISSEMENT 2021





LE CITY PARC

Le City Parc - Terrain multisports, pour rappel, est ouvert tous les jours 9H00 à 19H00.

Un portail automatique régule les heures d'accès. Un arrêté municipal a été signé courant juin 2020 portant sur la réglementation de l'accès et de l'utilisation du City Parc. Ce règlement est affiché à l'entrée du plateau.

Il comprend actuellement un skate parc, un terrain multisports, une aire de jeux pour les petits avec des revêtements de sol, un boulodrome, un court de tennis, un parking. Le terrain de foot en herbe reste à finaliser.

Un parcours de santé est aussi à votre disposition



Le point sur les travaux

En dépit de la pandémie, et fort heureusement, un certain nombre de nos projets ont abouti, ou presque.

C'est ainsi que nous avons achevé la réalisation de la traversée routière du village (RD65). Il ne reste plus qu'à peaufiner le rond-point (éclairage, arrosage).

Le terrain de sport également est quasiment terminé, les clôtures, les équipements, le traçage des terrains ont été réalisés, le sol souple installé au parc enfants. Il nous reste à finaliser le terrain de foot (gazon synthétique, cages, traçage).

Par ailleurs la fibre a été installée par le département et l'opérateur Orange durant l'année passée.

Nous avons également revu l'éclairage public dans le sens des économies d'énergie et l'équipement électrique de l'église (travaux en cours de réalisation).

Enfin nous avons procédé à un changement de dénomination de l'ancienne route de Sainte Cécile à Lagarde, pour éviter de fâcheuses confusions. Désormais elle s'appellera la « Route du Moulin ».

Il nous reste encore beaucoup de travail sur les grands projets, (rénovation école, carte communale, maison Saint Antoine, place du village, bistrot de pays...voir autres articles dans la gazette) mais la situation sanitaire a été un bouleversement depuis deux ans dans nos habitudes, dans notre quotidien, pour chacun d'entre nous, et nous n'avons pas avancé au rythme que nous souhaitions.

Néanmoins nous avons essayé de nous adapter pour faire face à cette crise tout en gardant le cap sur les projets. Nous allons reprendre le fil de nos objectifs.

Projet des travaux électriques

Dans la continuité des travaux engagés sur la commune, jusqu'à présent suivis personnellement par Michel Goumarre (ce dont nous le remercions très cordialement), voici le programme envisagé dans les prochains mois :

- 1) Enfouissement des câbles électriques et téléphoniques sur le chemin des Serres, ce qui permettra la suppression de certains poteaux et transformateurs.
- 2) Réalisation d'un éclairage et enfouissement des câbles téléphoniques sur un tronçon côté village, route de Lagarde à Ste Cécile.
- 3) Remplacement des lampes des éclairages public économes, ce qui permettra de faire des économies considérables.

Que la lumière soit sur le village en ces temps trop obscurcis !

A propos du futur lotissement

Suite à un positionnement de refus de principe contre la consommation d'espace agricole, de la Chambre d'Agriculture, du syndicat des Côtes-du-Rhône et de l'INAO, la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des espaces naturel, agricole et forestier) avait émis un avis défavorable à notre projet. N'ayant pas souhaité passer outre, le préfet n'avait pas signé le projet de révision de la carte communale que nous avions présenté.

Les discussions qui ont suivi ainsi que la prise en compte du projet communal dans son intégralité incluant notamment l'engagement dans une procédure ZAP (Zone Agricole Protégée) et la réalisation du projet de pare-feu ont conduit la

Chambre d'Agriculture et le syndicat des Côtes du Rhône à revoir leur position.

Nous venons donc de renvoyer à l'instruction le dossier de révision de notre carte communale avec pour objectif la réalisation d'une opération d'aménagement d'environ 25 logements sur une superficie globale de 2,5 hectares.

Le dossier devrait être validé administrativement au début de l'été après un nouveau passage en commission départementale et une enquête publique.

La réalisation des travaux pourrait donc commencer début 2023 si tous les voyants passent au vert !

Inscription aux listes électorales

Puis-je voter aux élections présidentielles françaises ?

Pour remplir les conditions qui permettent de voter aux élections présidentielles, il faut être français, avoir plus de 18 ans et jouir de ses droits civils et politiques. Les personnes purgeant une peine de prison ne sont pas forcément privées de leurs droits civiques, mais doivent s'inscrire selon une procédure particulière. Si vous êtes citoyen de l'Union européenne et que vous résidez en France, il est aussi possible de vous inscrire sur ces listes. Il est à noter que l'inscription s'avère automatique pour les Français ayant effectué les démarches de recensement à 16 ans quand ils atteignent la majorité et les étrangers ayant acquis la nationalité française avant 2019.

Quand s'inscrire sur les listes électorales ?

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales toute l'année. Toutefois, durant une année d'élection vous avez jusqu'au 6e vendredi avant le 1er tour de l'élection pour vous inscrire.

Pour certains cas particuliers (déménagement, acquisition de la nationalité française, français atteignant les 18 ans), ce délai est prolongé jusqu'au 10e jour avant le 1er tour.

Où s'inscrire ?

Selon votre situation, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de l'une des communes suivantes :

- La commune où vous résidez depuis au moins 6 mois ;
- La commune où vous payez vos impôts locaux depuis au moins 2 ans ;
- Commune d'une société où vous êtes gérant ou associé majoritaire depuis au moins 2 ans ;
- Commune où vous avez l'obligation de résider en tant que fonctionnaire.

Si vous êtes inscrit au registre des Français résidant hors de France, il peut s'agir aussi :

- De la commune où vous êtes né ou la commune où

vous avez eu votre dernier domicile ;

- De la commune où l'un de vos parents est né, est inscrit ou a été inscrit sur la liste électorale.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Il est dorénavant possible de s'inscrire sur les listes électorales en ligne. Pour ce faire vous devez vous rendre sur letéléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre les documents numérisés suivant :

- Pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...) ;
- Justificatif de domicile.

Vous pouvez aussi aller directement en mairie. Il vous sera demandé les mêmes documents, mais vous devrez aussi remplir le Formulaire cerfa n° 12669 de demande d'inscription.

La carte électorale

Après votre inscription, votre carte électorale vous est envoyée au maximum 3 jours avant le 1er tour. La carte électorale est le document qui prouve que vous êtes inscrit sur les listes électorales. Elle doit contenir les informations suivantes :

- Votre nom et prénom ;
- L'adresse de votre domicile ;
- Votre date de naissance ;
- Votre numéro national ;
- Lieu du bureau de vote.

Nous vous recommandons fortement d'être en possession de votre carte électorale quand vous allez voter. Sans celle-ci, vous pourrez quand même voter muni de votre carte d'identité ou d'une autre pièce d'identité. Si vous ne recevez pas votre carte électorale, le bureau de vote la conserve. Munissez-vous d'une carte d'identité pour aller la récupérer.



Deux défibrillateurs ans notre village

Qu'est-ce qu'un DAE ?

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque

Quel est le rôle du défibrillateur ?

Le défibrillateur a une double fonction : il permet d'analyser le rythme cardiaque d'une personne pour ensuite, éventuellement faire repartir l'activité du cœur. En effet, suite à un infarctus ou autre problème cardiaque, les battements du cœur peuvent devenir anarchiques : un choc électrique peut permettre de revenir à des battements plus réguliers.

Comment fonctionne un défibrillateur ?

Un défibrillateur automatisé va diagnostiquer seul l'état de l'activité cardiaque et les caractéristiques du choc à délivrer. Quand le cœur s'arrête de battre, on dit qu'il fibrille. Il faut donc procéder à une défibrillation, c'est-à-dire délivrer un choc électrique au niveau du cœur afin de tenter de re-synchroniser l'activité électrique cardiaque.

Comment utiliser un défibrillateur ?

Le défibrillateur est très simple d'utilisation. En effet, il suffit d'allumer l'appareil, de placer les électrodes et de suivre les instructions vocales ou écrites indiquées. Selon les modèles, la configuration pourra être adaptée à l'adulte ou à l'enfant. Dès que l'appareil est mis en marche, il effectue un test d'autocontrôle

Une voix synthétique guide le sauveteur dans les différentes étapes de l'utilisation du défibrillateur semi-automatique et lui indique de passer à l'étape suivante. Sur les pastilles des 2 électrodes, un dessin indique où les coller. L'une se place au-dessous de la clavicule droite, l'autre sur le côté gauche du thorax, 5 à 10 cm au-dessous de l'aisselle. Les électrodes doivent être correctement positionnées pour permettre au courant électrique de traverser le cœur et de réaliser la défibrillation. Une bonne adhérence de toute la surface des électrodes sur la poitrine est nécessaire pour éviter le risque de brûlure. Écarter le câble des électrodes de la zone des compressions thoraciques. La peau doit être sèche pour faciliter l'adhérence de toute leur surface (qu'un gel recouvre). Certains modèles sont accompagnés d'un nécessaire contenant un rasoir à utiliser si la poitrine de la victime empêche de fixer correctement les électrodes. Si un choc est nécessaire, l'appareil l'indique clairement avant de se mettre en charge. Écouter et respecter les recommandations sonores de

l'appareil. Toutes les personnes autour doivent s'éloigner et ne plus toucher la victime. Le choc a pour objectif de resynchroniser les cellules cardiaques pour faire fonctionner le cœur normalement.

Si vous touchez le corps à ce moment-là, il y a un risque de prendre une décharge et de rendre le choc inefficace pour la victime qui ne recevra pas l'intégralité de son intensité. Le défibrillateur analysera à nouveau le patient et indiquera s'il est nécessaire de recommencer. Suivre les recommandations de l'appareil et poursuivre la séquence de chocs si tel est la demande.

Qui peut l'utiliser ?

Par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE par des personnes non-médecins, toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.

Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie » formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.

Où-sont-ils à Lagarde ?

L'un est placé à l'entrée de l'école, l'autre à la salle des fêtes, et nous vous invitons à vous familiariser avec les instructions mentionnées sur les appareils.



LE FOYER DES JEUNES & D'ÉDUCATION POPULAIRE

Cette association propose au sein du village des activités autres non liées avec l'école de Lagarde

Activités sportives

FIT-MIX (Cours cardio intenses en musique pour améliorer la condition physique et la perte de poids) + **CAF** (Cuisses-ABDOS-FESSIERS - Cours de renforcement musculaire) : Tous les lundis au centre socio-culturel de 18h45 à 20h30

Ce cours est animé par un professeur diplômé d'état.

Tarif : 100€ l'année pour les gardoulens/gardoulenes - 120€ pour les extérieurs

PILATES (Cours de renforcement des muscles profonds et récupération pour affiner la silhouette)

: Tous les mardis au centre socio-culturel de 18h30 à 19h30

Ce cours est animé par un professeur diplômé d'état.

MARCHE : Tous les 1er dimanche du mois - Informations de la randonnée proposée du mois mises sur le site Internet de la mairie ou renseignement auprès de Léni RAIJMAKERS.

Renseignements pour toutes ces activités via le mail de l'association foyer-lagarde-pareol@orange.fr

Alors, n'hésitez plus, Venez bouger, osez bouger !!!!

Activités artistiques

ATELIER PEINTURE : Ces ateliers sont organisés par Jean-Claude le Gentil - Se renseigner auprès de lui pour connaître les dates de ces ateliers (legentil.jc@me.com)

Toutes ces activités sont soumises au Pass sanitaire.



L'ENTR'ACTE

L'Entr'acte est une association d'amateurs de théâtre provençal et de musique qui a déjà plus de dix ans d'expérience dans le montage de pièces de théâtre provençal et d'organisation d'événements musicaux importants (Fête de la Musique...) ou de divertissements (Lotos...) en Provençal.

Répétitions tous les mercredis et jeudis - Pour plus de renseignements se renseigner auprès de Monique Goumarre - mongoum84@gmail.com pour le théâtre.

Cette association organise aussi chaque année la fête de la musique - si vous souhaitez participer à l'organisation, se renseigner auprès de Monique Goumarre.



PLANÈTE ADOS



1901 (planete-ados.org) pour prendre contact ou prendre contact avec M .Fournier Claude

Dr Claude Fournier Président.

*PS: si des parents accompagnés ou non de leurs ados veulent réfléchir en groupe (atelier-philo-citoyen adulte) sur un thème d'actualité ou un sujet qui les préoccupe, dans un espace suffisamment grand pour ce faire, nous pouvons le concevoir.

Cette association a pour but de mutualiser les compétences, les expériences et les moyens, de coordonner et d'évaluer les actions, sur un public constitué d'adolescents ou de jeunes non encore autonomes et de leurs familles, afin de favoriser leur équilibre, leur construction et leur épanouissement.

Elle travaille auprès des jeunes du nord-Vaucluse dans quatre directions : l'aide personnalisée aux enfants en souffrance ou en difficulté, l'accompagnement de la scolarité, la formation à la relation sociale citoyenne et la prise en charge des troubles de l'apprentissage. Si vous souhaitez participer à ces actions, consulter le site Planète-Ados - Association Loi



CATM

Cette association (association départementale des combattants et prisonniers de guerre et veuves du Vaucluse) organise la cérémonie du 11 novembre à Lagarde Paréol .

Elle est présente également dans l'organisation des cérémonies à Sainte Cécile les Vignes. En outre, elle organise chaque année des congrès, des remises de plaques commémorative, des repas et des voyages.

Pour plus d'informations, consulter le site de la mairie dans la rubrique Associations ou par mail M. Munsch Pierre fmkj.84@orange.fr.



SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

Cette association accueille chaque année des personnes désireuses de chasser sur le territoire communal.

Pour plus d'informations, consulter le site de la mairie dans la rubrique Associations.



Activités artistiques du Foyer

Il n'a échappé à quiconque, qu'avec les contraintes sanitaires et risques encourus, nos modestes activités se sont mises en sommeil.

Néanmoins nous avons effectué, avec toutes les précautions sanitaires demandées (tous vaccinés-masque-gel) notre 9ème Atelier éphémère de peinture à l'huile. Invitations lancées, 24h après c'était complet. Une particularité d'Yvon Bonnaffoux, peintre professionnel et animateur ce stage : il nous apprend à travailler uniquement avec 6 tubes de couleur et 2 couteaux.

Néanmoins, tournons-nous vers un avenir plus serein, à savoir :

Eventuelle exposition peinture annuelle à Lagarde Paréol, sachant que celle-ci doit s'associer à un autre moment de festivité, tel la fête de fin d'année de l'école.

- Intention première de cette expo, permettre à certains peintres amateurs Gardoulens et des communes environnantes de pouvoir partager un savoir-faire, et exprimer leur perception de notre environnement par la peinture.
- Il me semble intéressant d'y associer, par le biais des enseignants, nos jeunes scolaires et leur permettre ainsi de s'exprimer publiquement, peut-être pour la première fois. C'est aussi une façon de rassembler 2 ou 3 générations pour quelques moments d'évasion. Je prendrai rapidement contact avec les enseignants.
- Si certains préfèrent s'exprimer par :
 - le croquis, vite fait, style croquis de rue ou les rencontres Urbansketchers,
 - l'élaboration d'un carnet de voyages, qui peut n'être que balades sur nos communes environnantes qu'ils me contactent pour échanger nos expériences ou les leur faire découvrir éventuellement par quelques pistes.

Autres projets d'Atelier peinture à Lagarde Paréol :

- Nôtre 10ème Atelier éphémère (huile aux couteaux) avec Yvon Bonnaffoux a priori avant cette fin d'année.
- 1 ou 2 stages aquarelle en atelier et/ou en extérieur, en fonction des souhaits de personnes intéressées qui peuvent me contacter afin qu'autour d'une table, à plusieurs nous puissions élaborer notre stage, avec des peintres de renommée nationale a minima.

Jean-Claude Le Gentil.

La fête Irlandaise à Lagarde Paréol

Nous espérons cette année 2022 nous permette d'organiser, pour le bonheur de tous, notre 6ème Fête Irlandaise à Lagarde-Paréol.

En effet voici 2 ans que nous reportons, contraints par les conditions sanitaires dues à la pandémie de COVID 19, le déroulement de notre manifestation. Nous n'abandonnerons pas pour autant et nous patienterons jusqu'aux jours meilleurs.

Nous pouvons vous annoncer notre souhait d'organiser cette fête le samedi 30 Avril prochain, sous réserve de la levée des contraintes sanitaires. Nous pourrions arrêter définitivement cette date à partir de fin février.

Si c'était le cas, nous ne manquerons pas de battre la campagne afin de mobiliser tous les volontaires bénévoles et informer le public de la tenue de cette fête.

En cas d'échec, nous nous proposons de reporter cette fête au samedi 8 octobre 2022, suivant les mêmes conditions.

Nous gardons espoir !
Restons mobilisés et vigilants !!!!

François Ribes.



Les conseils de Planète Ados

Comment gérer les écrans en période de COVID ?

Chers parents, rien n'est simple en ce moment.

Les écrans sont utiles mais deviennent néfastes lorsqu'on ne les maîtrise pas !

L'important est que vous devez savoir que mettre en place des mesures simples et extrêmement efficaces, pour que tout se passe au mieux, est tout à fait possible:

Pas d'écrans avant 2 ans quels qu'ils soient, ensuite un temps extrêmement limité, une heure par jour en dehors des jours d'école avec des contenus soigneusement sélectionnés et les 7 PAS :

- pas d'écran avant d'aller à l'école le matin,
- pas d'écrans une heure avant d'aller au lit,
- pas de télé d'ambiance lorsque le petit ou l'enfant est présent et peut l'entendre,
- pas de télé pendant les repas,
- pas d'écran dans la chambre de l'enfant,
- pas de jouets sophistiqués lumineux ou sonores,
- pas d'utilisation des chaînes «éducatives» ou ludiques dédiées aux petits avant 5 ans et sans avis spécialisé.

Vous êtes leur environnement essentiel : le seul dont ils ont absolument besoin !

Privilégiez et multipliez les échanges bienveillants avec votre enfant, soyez attentifs, parlez-lui beaucoup, dans votre langue maternelle si vous arrivez en France, câlinez-le, portez-le, sortez ensemble, partagez avec lui vos activités quotidiennes dès l'âge de 18 mois, jouez avec lui. Lisez-lui des petites histoires avant qu'il ne s'endorme, chantez lui des comptines..etc...

Ceci est destiné à tous les parents de nos localités et en particulier à ceux dont nous accompagnons les enfants.

Le second volet de nos interventions de l'année des écrans concernera les parents des enfants du primaire et les parents d'ados. Ceci est un autre challenge ! **Conférence d'ouverture de cette seconde session le 2 février. D'autres ateliers et une rencontre dont vous serez informés suivront en mars et avril.**

Contacts : contact@planete-ados.org. Dr Claude Fournier et Rebeka Tassi.



Événements, retour en images

Cette année 2021 est encore marquée par la situation sanitaire due au Covid et les grandes manifestations emblématiques de Lagarde (Fête de la musique, Fête irlandaise....) n'ont malheureusement pu avoir lieu.

Malgré tout, sur la fin de l'année, avec le respect des règles sanitaires, retour en image des événements qui ont animé notre village.



Commémoration du 11 novembre



Spectacle ventriloque et marché de Noël
4-5 Décembre 2021 (Organisé par le Foyer de Lagarde Paréol)



Atelier éphémère de Peinture à l'huile aux couteaux
9ième Edition - Décembre 2021
(Organisé par Jean-Claude Le Gentil)

Etat civil 2021

Les Naissances :

Rose VALIA ROBIN, née le 18/02/2021 à Orange

Sofia MORSI, née le 03/12/2021 à Orange

Les Mariages :

Mireille MERCIER et Yves BARNAUD mariés le 19/02/2021 à Lagarde Paréol

Clémence BOULARD de VAUCELLES et Sylvain JEAN, mariés le 26/06/2021 à Lagarde Paréol

Karen DESSERTENNE et Kévin BENROUKIA, mariés le 10/07/2021 à Lagarde Paréol

Les Décès :

Edith DURAND, 89 ans décédée le 13/02/2021

Jacky PRADINAS, 84 ans décédé le 19/07/2021

Odile FRANCOIS épouse BONTOUX, 85 ans décédée le 25/08/2021

Roger BAUMET, 88 ans décédé le 08/11/2021

Directeur de publication : Fabrice Leune Rédaction : l'ensemble du conseil.

Réalisation Graphique et Impression © GFCOM 04 90 30 65 90

Photos : Eric Gracia - Martine Gras - Prophète Sophie

Ne pas jeter sur la voie publique.

